



Clamart en Mouvement

Mobilités Actives et Voirie Apaisée

Depuis plusieurs années, Clamart s'engage dans une transformation ambitieuse de ses mobilités, plaçant les déplacements actifs au cœur de la ville. L'association Les Dérailleurs de Clamart souhaite que la municipalité poursuive cette dynamique et continue à développer des infrastructures adaptées (aménagements cyclables, zones apaisées et équipements adaptés).

Veillez trouver ci-dessous notre plan d'actions visant à concrétiser un troisième espace de voirie dédié au vélo et à renforcer, de manière cohérente et lisible, l'ensemble des dispositifs favorisant la pratique cyclable et la sécurité de tous les usagers. Vous trouverez un visuel par quartier des améliorations souhaitées.

L'association se tient naturellement à votre disposition pour vous présenter ce plan et recueillir vos orientations quant aux priorités à retenir.

Cordialement

Les Dérailleurs de Clamart

Pour une voirie pleinement cyclable et partagée

1. Aménagements cyclables : pistes, vélorues et double sens cyclables

Le projet prévoit, d'abord, un programme d'**aménagements cyclables articulé autour de pistes séparées, vélorues (axes sur lesquels le plan de circulation a été travaillé pour permettre la cohabitation entre cyclistes et automobilistes) et double-sens cyclables**. Le marquage et la signalétique des aménagements existants seront repris pour améliorer leur lisibilité et leur sécurité.

La création de pistes ou vélorues ciblent les axes structurants de la commune :

- Le boulevard des Frères Vigouroux
- La rue du Docteur Calmette
- La rue de Vanves
- Les avenues Jean Jaurès et Victor Hugo
- La rue Gabriel Péri
- Le second tronçon de l'avenue Jean-Baptiste Clément
- La rue de la Division Leclerc
- La rue de Bièvres
- L'axe D2, la place du Garde, l'av. Roosevelt, la place Marquis et l'av. Barbusse (ligne VIF V20)
- Le carrefour au niveau de l'arrêt « Soleil Levant » du T6 (ligne VIF V2)
- La rue de la Porte de Trivaux (ligne VIF V2)
- La section de la D906 comprise entre les arrêts T6 Hôpital Béclère et Pavé Blanc
- Le carrefour Pavé Blanc et la section de la D906 entre Pavé Blanc et le Petit-Clamart
- Les doubles sens cyclables des contre-allées de la D906 (caractère tête-bêche à optimiser)
- La route du Pavé Blanc
- L'avenue de Villacoublay
- La rue du Commandant Duval
- La route de la Garenne

Une continuité cyclable sera mise en place depuis la rue de Meudon vers le conservatoire, les infrastructures sportives et la maison des associations, tandis qu'une **alternative de contournement de la zone piétonne**, par la rue Pierre-et-Marie-Curie ou la rue du Trosy, permettra d'assurer des itinéraires bis sûrs et continus.

En parallèle, la **sécurisation des carrefours** sera renforcée et la **signalisation manquante des double-sens cyclables sera mise à jour** dans les nouveaux quartiers, notamment Plaine Sud et Panorama, ainsi que dans tout futur secteur en construction.

Le **développement d'espaces ludiques et d'apprentissage** est également prévu, avec la création ou la modernisation d'un Pumptrack, dans un cadre sécurisé et éducatif, propice à la pratique du vélo, de la trottinette et du BMX et mobilisable à l'occasion d'événements tels que Sport'n Pop.

2. Stationnements vélo

Le stationnement vélo fera l'objet d'un renforcement massif par la **multiplication des arceaux à proximité des lieux de forte fréquentation** tels que :

- Les établissements administratifs, des écoles et crèches
- Les équipements sportifs comme le stade de la Plaine et la piscine
- Les équipements culturels tels que le théâtre de verdure et le théâtre Jean-Arp
- Les commerces et restaurants dans les nouveaux quartiers piétons, notamment Panorama

Des arceaux abrités seront déployés sur des parkings stratégiques, à l'image de la crèche place du Garde.

Pour compléter l'offre publique, une **aide financière à l'installation de locaux vélos dans les copropriétés** sera mise en place.

3. Stations Vélib

Avec seulement 3 stations Vélib, la ville de Clamart fait partie des villes les moins bien dotées de toute la métropole. Afin de desservir l'ensemble des quartiers, il est proposé d'**implanter six ou sept stations supplémentaires** :

- Près de l'Hôpital Percy, du côté des voies ferrées
- Le long des avenues J. Jaurès et V. Hugo, à mi-chemin entre Gare et Centre-Ville
- Au niveau de la place du Garde
- Au niveau du carrefour du 8 Mai 1945 (environs de l'école Colette Huard)
- Dans le quartier Panorama, à proximité du restaurant Papa Pool
- A proximité de la sortie de l'Hôpital Béclère sur la D906
- Au niveau du complexe sportif du Haut Clamart (environs de l'école Charles de Gaule)

4. Encourager le réflexe vélo

Pour encourager le réflexe vélo au quotidien, il est proposé d'installer une gouvernance opérationnelle partagée via un comité vélo **mensuel** réunissant la mairie et les associations afin de suivre les projets, recueillir les retours d'usage et ajuster les priorités.

a. Favoriser les flux cyclistes (M12, phases de feux dédiées)

La fluidité des déplacements cyclables sera améliorée par la synchronisation des feux de circulation, l'étude et l'implémentation de phases dédiées aux vélos et/ou aux véhicules motorisés pour réduire les engorgements et éviter les pièges d'angles morts, et la pose de panneaux M12 multidirectionnels aux intersections stratégiques.

La signalétique routière fera l'objet d'une réévaluation pour supprimer les panneaux obsolètes, redondants ou sources de confusion, tandis que la régulation lumineuse sera adaptée aux contextes (zones apaisées, interfaces tram/vélo, abords d'écoles), avec des reprogrammations innovantes comme le passage des feux en orange clignotant hors heures de pointe.



Les dispositifs cyclables seront uniformisés, tant pour les pictogrammes que pour les marquages et panneaux, et la visibilité des itinéraires cyclables et piétons sera renforcée par un balisage clair, en particulier dans les zones de cohabitation des modes.

b. Piétonnisation et zones apaisées

La politique d'apaisement des espaces piétons sera ajustée en **mettant fin à l'obligation inconditionnelle du « pied à terre » en zone piétonne**, au profit d'une règle proportionnée tenant compte des secteurs, des plages horaires et des jours de la semaine.

La sécurité des piétons et des cyclistes sera renforcée aux abords des établissements scolaires, notamment Fleury, Jules-Ferry, Léopold-Sédar-Senghor, Louise-Michel, Plaine Sud et Rochers, et le concept de « **rues aux écoles** » sera développé, en particulier pour l'école Jules-Ferry, entre l'avenue Jean-Jaurès et la rue Paul-Bert.

Parallèlement, le **plan de circulation sera retravaillé** pour supprimer les « raccourcis Waze » qui détournent le trafic à travers les zones résidentielles.

c. Communication et formation sur le code de la rue

Ces évolutions seront soutenues par une stratégie de communication et de formation.

Les agents municipaux et les élus seront sensibilisés à l'**intégration des mobilités actives** dans la planification et l'**entretien** (verglas, neige, feuilles mortes, arrêts pour travaux et balisage associé) des aménagements urbains, une communication régulière dans le journal municipal rappellera les principes d'un partage apaisé de la voirie, et des zones d'apprentissage pour les enfants seront développées en lien avec le programme « Savoir Rouler à Vélo », afin d'allier sécurité, jeu et pédagogie.

d. Travail en concertation avec la police municipale

En étroite concertation avec la police municipale, un continuum éducatif et répressif sera mis en place. Il visera à sensibiliser les cyclistes aux pratiques à risque et à concentrer l'action de verbalisation sur les comportements dangereux, tant du côté des cyclistes que des usagers de véhicules motorisés, notamment les excès de vitesse et l'usage de VAE débridés.

La formation des agents aux enjeux spécifiques des mobilités actives et à la législation associée sera renforcée. Les contrôles de vitesse seront intensifiés sur les axes sensibles, notamment :

- L'avenue René-Samuel (limitée à 20 km/h)
- La zone semi-piétonne de la Gare (limitée à 20 km/h)
- Les rues du Guet, Hébert et Gabriel-Péri (limitées à 30 km/h)
- Les avenues Jean-Jaurès, Victor-Hugo et Jean-Baptiste-Clément (limitées à 30 km/h)

Dans une logique de transparence et d'amélioration continue, les données issues des compteurs et radars pédagogiques seront publiées, un rapport sur les violences motorisées dressera un diagnostic objectif des comportements dangereux et proposera des actions correctives, et l'organisation de la circulation ainsi que les dispositifs automatisés seront adaptés en conséquence.

QUARTIER PERCY SCHNEIDER



Créer et renforcer les aménagements cyclables sur l'axe D2 (ligne VIF V20)

- Place du Garde,
- Av. Président Roosevelt
- Place Marquis,
- Avenue Barbusse



Sécurisation des carrefours

- Rue du Lt R. Batany vs Av. H. Barbusse
- Rue de Fleury vs Av. H. Barbusse
- Rue d'Estienne d'Orves vs Av. H. Barbusse
- Rue des Sablons vs Av. H. Barbusse

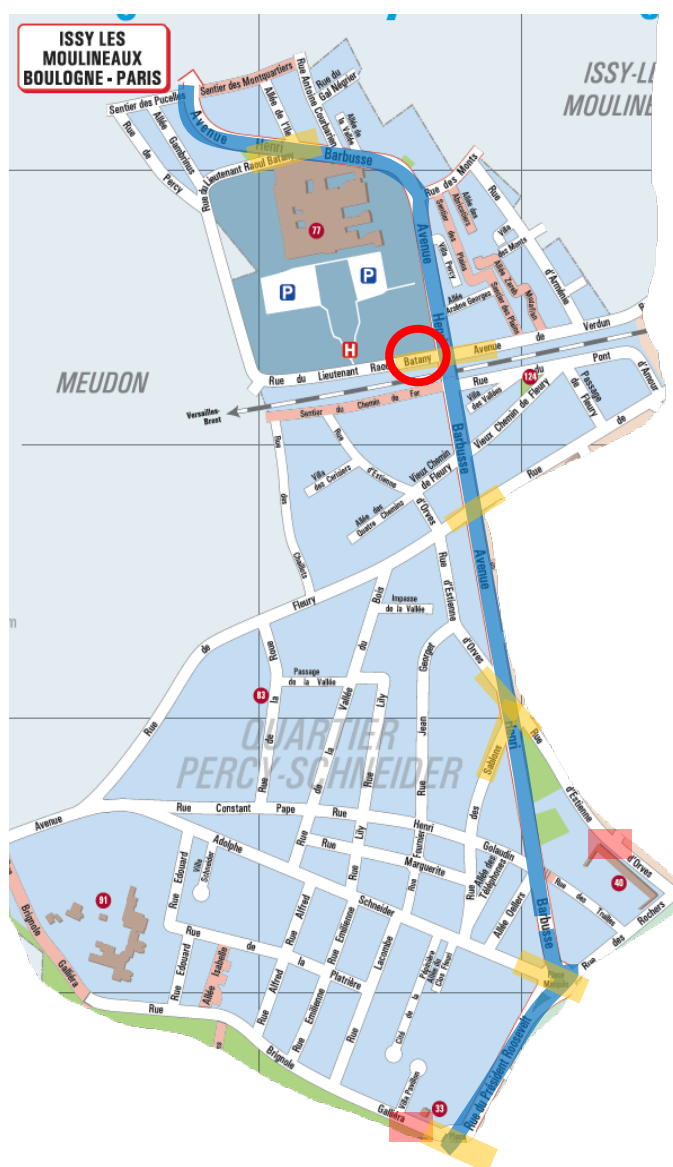


Multiplication des arceaux vélos près des lieux de forte fréquentation

- Écoles et crèches
- Théâtre de Verduze / Place du Garde
- Établissements administratifs
- Carrefour de l'Anémomètre



Station Vélib à créer près de l'Hôpital Percy



QUARTIER GARE

Créer et renforcer les aménagements cyclables sur les axes permettant de rejoindre Issy les Moulineaux et Vanves Malakoff

- Boulevard des Frères Vigouroux
- Rue du Docteur Calmette
- Av. Jean Jaurès
- Av. Victor Hugo
- Rue de Vanves

Sécurisation des carrefours

- Rue du Chemin Vert vs Rue du Dr Calmette
- Rue de Fleury vs Rue du Dr Calmette
- Rue Hébert vs Rue de Vanves
- Rue Condorcet vs Av. J. Jaurès
- Rue Lazare Carnot vs Av. V. Hugo
- Rue du Moulin de Pierre vs Rue Denis Gogue

Multiplication des arceaux vélos près des lieux de forte fréquentation

- Écoles et crèches
- Gare
- Établissements administratifs

Station Vélib à créer à mi-distance entre Gare et Centre-Ville (rue P. Bert)



QUARTIER CENTRE



Créer et renforcer les aménagements cyclables sur les axes permettant de rejoindre des infrastructures du centre-ville (conservatoire, médiathèque, maison des associations, piscine, centre-ville)

- Route du Vieux Cimetière (conservatoire)
- Rue Fillassier (médiathèque)
- Rue du Guet (maison des associations)
- Rue de Bievres (piscine)
- Rue P. et M. Curie (centre-ville)
- Rue du Troisy (centre-ville)
- Rue Gabriel Péri (Maison de la solidarité et de l'emploi)
- Avenue René Samuel (centre-ville)
- Rue Saint Pierre (centre-ville)
- Rue d'Estienne d'Orves (centre-ville)



Sécurisation des carrefours

- Place Hunebelle vs Rue Fillassier
- Rue du Troisy vs Rue P. et M. Curie
- Av. Victor Hugo vs Rue G. Péri
- Rue G. Péri vs Rue P. Vaillant Couturier
- Rue du Guet vs Rue de Bièvres
- Entrée du stade Hunebelle



Multiplication des arceaux vélos près des lieux de forte fréquentation

- Écoles et crèches
- Établissements administratifs
- Maison des associations
- Stade Hunebelle
- Centre-ville



Station Vélib à créer Place du Garde



QUARTIER GALVENTS CORBY



Créer et renforcer les aménagements cyclables sur les axes ci-dessous et mettre à jour la signalisation manquante des double sens cyclables dans les nouveaux quartiers

- Av. JB Clément (suite de l'aménagement 2024)
- Optimisation des contre-allées de la D906, carrefour arrêt Soleil Levant du T6 (ligne VIF V2)
- Rue de la Division Leclerc



Sécurisation des carrefours

- Rue de Chatillon vs Av. JB Clément
- Rond-point de la Division Leclerc
- Rue du Plessis Piquet vs Av. JB Clément
- Rue de Bièvres vs Av. JB Clément



Multiplication des arceaux vélos près des lieux de forte fréquentation

- Écoles et crèches
- Gymnase du fort
- Établissements administratifs
- Commerces au Panorama



Station Vélib à créer au Panorama



QUARTIER PLAINE



Créer et renforcer les aménagements cyclables sur les axes

- Rue de la Porte de Trivaux (ligne VIF V2)
- Route du Pavé Blanc
- Section D906 entre les arrêts T6 Hôpital Béclère et Pavé Blanc



Sécurisation des carrefours

- Av. G. de Gaulle vs Route du Pavé Blanc
- Av. G. de Gaulle vs Rue de l'Ile de France



Multiplication des arceaux vélos près des lieux de forte fréquentation

- Écoles et crèches
- Établissements administratifs
- Stade de la Plaine
- Commerces et restaurants dans les nouveaux quartiers piétons



QUARTIER PETIT CLAMART & TRIVAUX GARENNE



Créer et renforcer les aménagements cyclables sur les axes

- Autour de tout futur quartier en construction (secteur de la Quintinie...)
- Avenue de Villacoublay
- Rue de la Porte de Trivaux
- Route de la Garenne
- Rue du Commandant Duval
- Section D906 entre Pavé Blanc et le Petit-Clamart



Sécurisation des carrefours

- Rond-point du Petit Clamart
- Av. G de Gaulle vs Route du Pavé Blanc
- Carrefour de Villacoublay
- Route du Pavé Blanc vs Rue de la Porte de Trivaux



Multiplication des arceaux vélos près des lieux de forte fréquentation

- Écoles et crèches
- Établissements administratifs
- Gymnase



Station Vélib à créer près du complexe sportif du Petit Clamart

